

Arrêté n°2025-46-CoST portant nomination du Jury d'admission M1 et M2 du Master SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ, Mention SCIENCES DU VIVANT, parcours Interdisciplinarité en sciences du vivant (M1) Biologie des systèmes, génomique, bioinformatique (M2); Biologie fondamentale pour la santé; Ecologie et évolution (M2); Neurosciences (M2) au titre de l'année universitaire 2025-2026, Session 1

Le directeur de l'École normale supérieure,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L612-6, L613-1, L712-2 et D911-31;

Vu le décret n° 2013-1140 du 9 décembre 2013 modifié relatif à l'École normale supérieure, notamment ses articles 3 et

Vu le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 modifié relatif au diplôme national de master ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) approbation de ses statuts ;

Vu le décret du 12 mars 2022 portant nomination de M. Frédéric WORMS, directeur de l'École normale supérieure ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié relatif au cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de Master ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2021 accréditant l' Université Paris Sciences et Lettres (Université PSL) en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu la délégation de gestion de l'Université PSL à son établissement composante, l'École normale supérieure, pour la préparation de ce diplôme ;

Sur proposition de la responsable de la mention, Mme SALECKER Iris

ARRÊTE

ARTICLE 1er: Sont nommés membres du Jury d'admission M1 et M2 du Master SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ, Mention SCIENCES DU VIVANT, parcours Interdisciplinarité en sciences du vivant (M1) Biologie des systèmes, génomique, bioinformatique (M2); Biologie fondamentale pour la santé; Ecologie et évolution (M2); Neurosciences (M2) au titre de l'année universitaire 2025-2026, Session 1

Mme SALECKER Iris, Professeure des Universités à l'ENS Mme LEBRETON Alice, Directrice de recherche à l'INRAE Mme LEPERE Gersende, Maître de conférences à l'ENS

ARTICLE 2 : Mme SALECKER Iris est nommée présidente du jury.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté est porté à la connaissance des étudiants par voie de publication sur le site internet de l'École normale supérieure.

ARTICLE 4 : Le directeur de l'École normale supérieure et la directrice générale de services sont charges de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris le 11 avril 2025

o directeur de l'École normale supérieure

Frédéric WORMS